



COMMUNICATION

Ouvrons les établissements de nuit dès le 30 juin : un enjeu sanitaire, économique, social et de sécurité

Communiqué de presse du 2 mai 2021

Publié le 02 mai 2021

A la suite du calendrier de déconfinement annoncé par l'exécutif, je demande au gouvernement de mettre en place un plan de réouverture des établissements de nuit, trop souvent oubliés pendant cette crise.

On ne peut pas laisser au bord du chemin ces 42 000 professionnels du divertissement.

Je propose que ces établissements ouvrent ainsi le 30 juin, au même titre que les bars et cafés, en leur imposant un « pass sanitaire » et l'installation de purificateurs d'air.

Cette initiative permettra d'inciter les plus jeunes à se vacciner rapidement, conformément aux récentes annonces du président de la République pour la vaccination dès 18 ans.

Nous ne voulons pas que cet été, nos plages se transforment en discothèques à ciel ouvert. Tirons les leçons de la saison estivale de l'année dernière, qui a laissé place à tous types de trafics. Laissons nos jeunes se divertir en toute sécurité !

Cette jeunesse a été assez éprouvée par les conséquences de la circulation de la Covid-19 ; il est désormais indispensable qu'elle puisse avoir la possibilité de se retrouver sereinement durant les vacances d'été.

Franck Louvrier
Maire de La Baule-Escoublac
Conseiller régional des Pays de la Loire



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

